



Un nouveau
dialogue
à instaurer

Document présenté au ministère de l'Éducation
par *Science pour tous*

Science
POUR
Tous !

Septembre 2004



Table des matières

Introduction	3
Le contexte	4
La politique québécoise de la science et de l'innovation	4
Le Conseil de la science et de la technologie	4
La réforme de l'éducation	5
Les organismes de culture scientifique et technique	6
Nouvelles perspectives	7
Deux constats	7
Un dialogue permanent	8
Reconnaissance et valorisation	10
Des résultats concrets	11
Explorer de nouvelles avenues	12
Information scientifique et technique	13
Expérimentation	13
Médiation scientifique	13
Réseautage	14
Conclusion	15
ANNEXE 1	16
ANNEXE 2	17
ANNEXE 3	18

Introduction

Les organismes québécois de culture scientifique et technique veulent instituer un dialogue durable et fécond) avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Ces organismes réalisent des expositions, des produits et des animations en culture scientifique et technique (CST), et c'est en bonne partie dans le milieu scolaire qu'ils trouvent leur public et qu'ils contribuent à l'accroissement de la culture scientifique et technique des jeunes.

À ce jour, le MEQ n'est pas un interlocuteur établi des organismes de CST. La plupart relèvent du ministère du Développement économique et régional et Recherche (MDERR). Certes, des tables de concertation ont bien marqué un désir de rapprochement interministériel, mais les résultats ont été peu convaincants.

C'est donc pour amorcer une nouvelle ère, que des organismes de CST se sont regroupés pour demander au ministre de l'Éducation du Québec une rencontre qui leur a été accordée en 2003. Le ministre a reçu les représentants de l'*Association francophone pour le savoir* (Acfas), de l'*Association des professeurs de sciences du Québec* (APSQ), du *Conseil de développement du loisir scientifique* (CDLS), de la *Société pour la promotion de la science et de la technologie* (SPST) ainsi que de *Science pour tous*, le regroupement de tous les organismes de CST.

Par suite de cette rencontre, où des actions concrètes avaient été convenues, le dossier a été pris en charge par *Science pour tous*, qui a procédé à une enquête auprès des organismes de CST pour mieux cerner la problématique de leurs relations avec le milieu de l'éducation¹. Le présent document constitue la seconde action de *Science pour tous* en proposant au Ministère des objectifs et un cadre de dialogue permanent.

Nous souhaitons que ce cadre soit rapidement mis en place afin de faciliter et d'enrichir les relations entre les organismes de CST et le milieu de l'éducation.

¹ Fischer, Hervé., *Organismes du culture scientifique et école - Rapport de consultation*, Science pour tous, 2004, 37 p. (bientôt disponible)

Le contexte

La politique québécoise de la science et de l'innovation

En janvier 2001, le gouvernement du Québec rendait publique la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*². Cette politique qui fait l'unanimité, accorde une place importante à la formation et à la culture scientifique des jeunes. Le chapitre 3 présente trois grands thèmes : l'appropriation de la science et de la technologie et des valeurs éthiques qui doivent leur être associées, les conditions de formation des jeunes et enfin, l'adéquation et le maintien des compétences en regard des milieux de travail. On y souligne que « **le premier défi à relever est donc celui de hausser, à l'échelle de tout le territoire, le niveau de la culture scientifique des Québécois et des Québécoises** »³.

Beaucoup de travail reste à faire pour relever ce défi. Un premier bilan⁴ réalisé en 2002, montre d'ailleurs que dans le domaine de la formation et de la culture scientifique des jeunes peu de choses avaient alors été réalisées concrètement.

Le Conseil de la science et de la technologie

Dans son rapport de conjoncture 2004⁵, le Conseil de la science et de la technologie accorde une place importante au rôle de l'éducation dans son chapitre 5 : *Renforcer la place des sciences et de la technologie dans la formation scolaire de base*.

Le Conseil déclare que dans le mouvement de scolarisation à la hausse, les disciplines scientifiques et technologiques, y compris les sciences humaines, doivent compter parmi les savoirs fondamentaux à transmettre aux jeunes.

Reconnaissant le rôle que peuvent exercer entre autres, les organismes de CST, il indique : « [...] **Enfin, la présence des sciences et de la technologie à l'école dépend pour beaucoup des liens qui seront tissés avec l'ensemble des partenaires du milieu (organismes de culture scientifique, entreprises, chercheurs, etc.). C'est pourquoi le Conseil recommande : Que le MEQ soutienne la collaboration entre les acteurs du réseau de l'éducation et les partenaires du milieu afin que les sciences et la technologie occupent au mieux l'espace disponible dans l'ensemble des activités de l'école, en s'assurant que le personnel dispose pour cela du temps et des ressources nécessaires** »⁶.

² Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, *Politique québécoise de la science et de l'innovation – Savoir changer le monde*, Gouvernement du Québec, 2001, 169 p.

³ *Ibid.*, p. 42

⁴ Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, *Politique québécoise de la science et de l'innovation - Un premier bilan*, Gouvernement du Québec, 2002, 28 p.

⁵ Conseil de la science et de la technologie, *La culture scientifique et technique – Interface entre les sciences, la technologie et la société – Rapport de conjoncture 2004*, 2004, 125 p.

⁶ *Ibid.*, p. 67

La réforme de l'éducation

La politique québécoise de la science et de l'innovation et l'important rapport de conjoncture sur la culture scientifique et technique du Conseil de la science et de la technologie dégagent les grands enjeux et proposent des orientations. À nos yeux, c'est cependant au MEQ que revient la responsabilité d'assurer la formation scientifique et technique des jeunes.

À cet égard, la réforme de l'éducation constitue un moment privilégié pour accroître la place que la science et la technologie occupent à l'école. Les objectifs des nouveaux programmes de formation en sciences et en technologie sont ambitieux : développer chez les élèves une culture scientifique et technologique de base accessible à tous. Au primaire, on vise également à amener les jeunes à découvrir le plaisir qu'on peut retirer de la science et de la technologie. Au secondaire, il s'agit d'amener les élèves à enrichir graduellement cette culture, en leur faisant prendre conscience du rôle qu'elle joue dans leur capacité de prendre des décisions éclairées.

Les objectifs sont clairs, mais on peut affirmer avec le Conseil de la science et de la technologie que pour que la réforme donne sa pleine mesure et prépare efficacement les jeunes, « [...] **les sciences et la technologie doivent occuper le mieux possible l'espace disponible à l'école. Ainsi, les sciences et la technologie doivent faire leur place non seulement avec l'intégration des matières au primaire ou dans les contenus disciplinaires transmis aux élèves du secondaire, mais également dans les activités parascolaires, les sorties éducatives, les projets-école, la lecture, les services de garde, le mentorat, les stages, etc. Le potentiel des bibliothèques scolaires doit aussi être davantage exploité...** »⁷

Au delà des objectifs de formation renouvelés, la réforme de l'éducation ouvre de nouvelles perspectives sur les façons de faire. L'approche par projet axée sur l'expérimentation plutôt que sur la mémorisation, l'ouverture de l'école sur sa communauté et l'exploitation des ressources du milieu en sont des exemples.

Aux yeux des organismes de CST, cette réforme présente des circonstances très favorables et devrait inciter le MEQ à reconnaître l'aide qu'ils peuvent apporter à l'école dans les activités parascolaires et en appui aux programmes de formation.

⁷ Conseil de la science et de la technologie, *op. cit.*, p. 67

Les organismes de culture scientifique et technique

Le Québec dispose d'un réseau unique d'organismes de culture scientifique et technique qui créent et diffusent une multitude de produits. Présents autant en région que dans les grandes villes, ces organismes peuvent être publics ou privés et sans but lucratif. Ils sont de tailles variées; certains sont reconnus et solides financièrement et peuvent même compter sur de l'aide financière renouvelable, année après année; d'autres survivent avec de maigres ressources financières et humaines et répondent à la demande grâce à un mélange de conviction et de bénévolat.

On évalue, à partir de données recueillies par *Science pour tous* et la *Société pour la promotion de la science et de la technologie*, qu'ils sont près de 200. Ils offrent un large éventail de produits et de services : matériel de vulgarisation, moyens de médiation documentaire, trousse et guides, échanges avec des scientifiques, stages, lieux d'exploration et d'expérimentation, etc.

Les organismes de CST rejoignent un nombre impressionnant de personnes, où les jeunes constituent une cible privilégiée. À titre d'exemple, les seuls organismes financés par le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie ont rejoint 642 600 personnes en 2002-2003⁸. Par ailleurs, au cours de ces neuf premiers mois de 2003, « **ce sont les musées de sciences qui ont attiré le plus de visiteurs, soit 2,9 millions d'entrées, suivis de près par les musées d'histoire, d'ethnologie et d'archéologie (2,7 millions). Les lieux d'interprétation en histoire, ethnologie et archéologie ont, pour leur part, accueilli 2,1 millions de visiteurs, tandis que les lieux d'interprétation en sciences en ont reçu un peu plus d'un million, tout comme les musées d'art...** »⁹

Bien que leurs actions s'inscrivent principalement dans des activités parascolaires, tous les organismes s'efforcent d'ajuster leurs produits et services aux programmes de formation. Par exemple, les équipements scientifiques de la Ville de Montréal ont consacré d'importantes ressources humaines et financières à créer des activités intimement liées aux programmes scolaires. Ces grandes institutions ont travaillé conjointement avec des commissions scolaires et des conseillers pédagogiques pour s'assurer de la pertinence de leur offre; elles l'ont bien documenté dans les brochures qu'elles diffusent auprès des écoles.

Les organismes de culture scientifique et technique québécois s'appuient sur leur qualité professionnelle qui est souvent de calibre international, voire exemplaire et citée comme telle à l'étranger. Ils ne relâchent pas leurs efforts et le nombre de leurs réussites l'atteste. La quantité de groupes scolaires qu'ils accueillent chaque année, la qualité de leurs relations personnelles avec les enseignants illustrent leur persévérance et leur conviction à contribuer à une œuvre d'une grande nécessité.

⁸ Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, *Rapport annuel de gestion 2002-2003*, Gouvernement du Québec, 2003, p. 38

⁹ Institut de la statistique du Québec, *Des millions de visiteurs dans les institutions muséales du Québec*, Gouvernement du Québec, 2004, [<http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiq/2004/jan0419a.htm>] (juin 2004)

Nouvelles perspectives

Nous l'avons dit, les organismes de CST estiment que l'implantation de la réforme de l'éducation offre une occasion privilégiée pour renforcer et enrichir les liens avec les écoles. Compte tenu des objectifs mêmes de la réforme et des nouvelles approches préconisées et au delà des activités parascolaires, les organismes de CST ont la compétence de soutenir les enseignants au moyen de leurs produits et services.

Pour que l'école puisse bénéficier pleinement des ressources de qualité dont disposent les organismes, certains obstacles doivent être surmontés. Ils ont comme dénominateurs communs la reconnaissance et l'accès à l'école.

Deux constats

Tous les organismes consultés reconnaissent d'un geste unanime la difficulté de la situation. Ils soulignent la complexité de trouver la bonne porte d'entrée dans les écoles, puisqu'ils ne bénéficient d'aucun accès institutionnalisé. N'ayant ni mandat, ni reconnaissance officiels, c'est sur la base de sollicitations constantes et de complicités personnelles qu'ils ont réussi, année après année, à maintenir leurs partenariats avec le milieu scolaire.

Le besoin de représentants est désormais impératif. Ils doivent avoir des stands dans les congrès de professeurs. Ils doivent pouvoir organiser et participer à des activités de visibilité : des journées portes ouvertes, se faire inviter lors des journées pédagogiques, etc. Et cela est vrai, aussi bien pour des grandes institutions publiques comme les équipements scientifiques de la Ville de Montréal (Jardin botanique, Biodôme, Insectarium, Planétarium) ou le Centre des sciences de Montréal, que pour de petits organismes comme le Muséobus ou un centre d'interprétation en région. Tous doivent consacrer à ces démarches des ressources, financières et humaines importantes, ressources qu'ils détournent de la production d'outils et de services.

Ainsi, plusieurs envois de brochures informatives dans les écoles donnent peu de résultats parce que leurs auteurs ne savent pas exactement à qui envoyer la documentation. De plus, l'approche doit varier selon les groupes à rejoindre : des envois postaux une à deux fois par année, des démarches auprès des établissements fidèles et habitués, de nombreux appels téléphoniques pour établir de nouveaux contacts ou l'envoi du bulletin de l'organisme incluant des fiches qui décrivent ses services. Au secondaire, comme les professeurs sont le plus souvent dédiés à une matière, lettres et courriels sont adressés aux professeurs de science afin de rejoindre une oreille attentive. Occasionnellement, on signale des collaborations avec quelques directions régionales du ministère de l'Éducation et des rencontres avec des directeurs d'écoles ou avec des services éducatifs au sein de commissions scolaires.

Si les organismes parviennent à entrer, ce qui accentue la difficulté dans les écoles, c'est souvent grâce à la complicité d'un enseignant, d'un conseiller pédagogique ou, à l'occasion, d'un directeur d'école. L'organisme s'y dévoue bénévolement et doit souvent résoudre autant des problèmes administratifs que techniques : problèmes d'horaires, de transport, d'assurances pour la sortie des élèves dans un centre d'interprétation, etc.

Les organismes ne bénéficient actuellement d'aucune reconnaissance du MEQ, une attestation officielle qui les aiderait à rejoindre les écoles. Il n'y a ni incitatif, ni politique, ni projet gouvernemental, ni directive en ce sens. Il semble même que des écoles ne fassent pas de différence entre les interventions éducatives que proposent les organismes de culture scientifique et les offres de toutes sortes qu'elles reçoivent de multiples organismes communautaires, culturels, de loisir, de morale publique, de service public, etc. Elles ne remarquent peut-être même pas que les organismes de CST font des efforts considérables pour orienter et structurer leurs activités, en complémentarité aux visées des programmes de formation et qu'ils soutiennent les professeurs dans leurs tâches.

En conséquence, nous formulons deux grandes recommandations que nous expliciterons plus loin.

Afin de faciliter et d'enrichir les relations entre l'école et les organismes de culture scientifique et technique :

Recommandation 1 : Que soit créée une table de concertation entre le ministère de l'Éducation et les organismes de culture scientifique et technique et que le MEQ lui assure les moyens de réaliser ses actions.

Afin que le Ministère donne un signal clair de l'importance qu'il accorde aux organismes de culture scientifique et technique :

Recommandation 2 : Que le ministre de l'Éducation rende publique la création de la table de concertation avec les organismes de culture scientifique et technique en réitérant l'importance de la science et de la technologie à l'école.

Un dialogue permanent

Les organismes partagent tous la même conviction : la science et la technologie sont désormais au cœur de notre vie quotidienne et elles sont un fondement incontournable de notre civilisation et de notre économie axée sur le savoir. Pourtant, elles demeurent somme toute absentes de notre culture. Le Ministère a entrepris une réforme d'envergure qui implique dorénavant une transversalité des disciplines, qui favorise la prise en compte des préoccupations scientifiques et techniques et qui ouvre l'école vers les ressources de son milieu.

Dans cette optique, la finalité de la table de concertation sera de faciliter la tenue d'activités parascolaires en sciences et technologies et, dans l'esprit de la réforme de l'éducation, de faciliter l'utilisation des produits et services des organismes de culture scientifique et technologique comme soutien aux enseignants.

Le Québec, à la différence d'autres provinces comme l'Alberta ou la Colombie-Britannique, a choisi de s'en remettre à un système décentralisé en éducation. Le MEQ définit la nature des services éducatifs à donner et confie aux institutions locales l'application de ces directives provinciales. Ainsi, bon nombre de décisions sont décentralisées telles le projet éducatif, la politique d'encadrement, les règles de conduite, les modalités d'application du régime pédagogique, le temps alloué à chaque matière, etc.

Quelles que soient les vertus de ce système décentralisé, il rend difficiles les relations entre les milieux éducatifs et les organismes de culture scientifique et technique. Ces derniers doivent traiter avec plusieurs écoles et commissions scolaires, qui ont leurs propres orientations et projets éducatifs.

De ce point de vue, nous proposons que la table de concertation soit composée de :

- quatre représentants pour le MEQ : des représentants du Ministère et de commissions scolaires, dont au moins une en région;
- quatre représentants pour les organismes de CST : des délégués nommés par *Science pour tous*, dont obligatoirement un représentant régional et un représentant d'un petit organisme, tel un centre d'interprétation.

De même, les **moyens d'actions** de la table de concertation prendront en compte le contexte de décentralisation. Ces moyens d'action sont l'information, l'animation et, lorsque applicable dans ce contexte, des recommandations au Ministère.

Dans l'exercice de sa mission, le **mandat spécifique** de la table de concertation sera de faciliter et d'enrichir les relations entre l'école et les organismes de culture scientifique et technique.

Par «faciliter les relations», nous proposons les **activités** suivantes :

- informer les intervenants (commissions scolaires, écoles, conseils d'établissements, enseignants) des possibilités offertes par les organismes de culture scientifique et technique;
- voir à ce que chaque commission scolaire désigne un chargé de mission pour assurer la coordination entre les écoles et les organismes de CST de la région.

Par «enrichir les relations» nous proposons les **activités** suivantes :

- identifier les moyens à mettre en œuvre pour que les écoles aient accès au matériel de qualité produit par les organismes de CST;
- évaluer les moyens à mettre en œuvre pour faciliter l'accès des jeunes aux produits et services des organismes de CST dans le cadre des activités parascolaires en portant une attention prioritaire aux problèmes spécifiques aux régions.

Reconnaissance et valorisation

L'utilisation optimale des ressources que les organismes de CST peuvent offrir à l'école passe obligatoirement par une reconnaissance publique de l'importance de la science et de la technologie à l'école et par un appui aux organismes de CST.

En ce qui concerne le Ministère, nous prendrons en exemple le tout nouveau programme *La culture à l'école*¹⁰, qui donne un signal clair et sans équivoque sur l'importance que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) accordent à la dimension culturelle dans les écoles primaires et secondaires.

Un tel programme adapté et appliqué à la science et à la technologie serait souhaitable. Cependant, la négociation d'une entente impliquant un ou plusieurs ministères dépasse le mandat de la table de concertation. Elle pourra néanmoins apporter sa contribution si un tel projet prenait forme.

À court terme, nous souhaitons, pour la science et la technologie, un geste symbolique du Ministre en rendant publique la création de la table de concertation avec les organismes de CST. Cette déclaration largement diffusée démontrera à la fois l'importance de la science et de la technologie à l'école et le rôle de soutien que peuvent apporter les organismes de CST. Elle servira dès lors, de levier à la table de concertation et aux organismes dans leurs démarches auprès des commissions scolaires, des écoles, des conseils d'établissement.

¹⁰ Ministère de la Culture et des Communications et ministère de l'Éducation, *La culture à l'école*, Gouvernement du Québec, 2004, 7 p. [<http://www.meq.gouv.qc.ca/dfgj/projets/pdf/99-6487.pdf>] (juin 2004)

Les commissions scolaires et des écoles peuvent également donner des signaux influents sur l'importance de la science et de la technologie et ce, de plusieurs façons : des journées de la science, des journées pédagogiques sur la culture scientifique et technique, des projets d'écoles, etc.

Ainsi, pour valoriser la place des sciences à l'école et pour reconnaître le rôle de soutien que peuvent exercer les organismes de CST, nous proposons les **activités** suivantes :

- inviter le ministre de l'Éducation à rendre publique la création de la table de concertation;
- diffuser cette annonce auprès des commissions scolaires, des écoles et des conseils d'établissement;
- inciter les milieux scolaires à tenir annuellement une journée pédagogique dédiée à la culture scientifique et technologique à partir d'une offre de service préparée par la table de concertation.

Des résultats concrets

La réalisation des travaux d'une nouvelle table de concertation demande des efforts de compréhension et une capacité d'adaptation de la part des partenaires. Sa pertinence et sa crédibilité reposeront sur l'atteinte de résultats concrets et visibles. C'est pourquoi nous avons délibérément opté pour des activités réalisables, de portée limitée et pouvant donner des résultats à court terme, à savoir dans un horizon de deux ans. Une fois la table bien établie, elle pourra alors amorcer d'autres chantiers, tels ceux qui sont évoqués à titre d'exemples dans la section suivante.

Ainsi, nous proposons, en annexe 2, des **indicateurs** qui permettront de mesurer l'atteinte des objectifs et le chemin parcouru d'ici deux ans.

Explorer de nouvelles avenues

Dans ce projet de table de concertation, nous avons limité le nombre et l'ampleur des actions à être menées lors de sa création. Cependant, nous l'avons précisé, bon nombre d'autres chantiers pourraient être pilotés par la table et ce, en accord avec la finalité énoncée, qui est d'assurer la qualité des activités parascolaires en matière de science et de technologie, et dans l'esprit de la réforme de l'éducation, de faciliter l'utilisation des produits et services des organismes de culture scientifique et technologique comme soutien aux enseignants.

Plusieurs organismes se posent prudemment la question d'une certification officielle de la qualité des produits et services qu'ils offrent. Il faudrait bien sûr en définir les critères (originalité, créativité, conformité étroite avec les programmes, coûts, interactivité, etc.) ainsi que des modalités d'attribution équitables. Ce système de labellisation semble fonctionner correctement pour les éditeurs de livres. Pourrait-il être appliqué aux produits et services de culture scientifique, sachant que certains organismes ont déjà tenté de faire approuver des outils éducatifs qu'ils avaient produits, mais y ont renoncé en raison des difficultés complexes qu'ils ont dû affronter?

Nous pensons que la table de concertation pourrait :

- évaluer la pertinence et la faisabilité d'accorder une forme de reconnaissance aux organismes de culture scientifique et technique et à leurs produits et services.

L'arrimage entre l'école et les organismes de CST se décline en quatre grands champs de collaboration : information, expérimentation, médiation scientifique et réseautage. Pour chacun de ces champs, plusieurs actions pourraient être conduites par la table de concertation. En voici quelques exemples.

Information scientifique et technique

La priorité de la table serait d'établir des passerelles et de faciliter la circulation de l'information. Des actions plus ciblées pourraient être menées telles :

- réaliser des animations en région sur les ressources scientifiques et technologiques disponibles dans le milieu;
- promouvoir l'utilisation de *Kaléidoscope*, une banque de données gratuite comprenant plus de 600 outils et services.

Expérimentation

Bon nombre d'organismes de CST organisent des activités faisant appel à l'expérimentation, tels les Expo-sciences, les clubs scientifiques, etc. L'approche rejoint l'esprit de la réforme de l'éducation, où le jeune est convié à développer un projet en lui donnant une occasion de se dépasser dans le domaine des sciences tout en lui permettant de parfaire ses habiletés sociales.

Faciliter l'accès à ces ressources, pour des activités parascolaires ou en soutien au professeur dans le cadre de son enseignement constituerait une priorité de la table. Toutefois, ces ressources pourraient servir autrement aux enseignants du primaire qui vivent une situation d'insécurité vis-à-vis des sciences et technologies. **« Les organismes de culture scientifique et technique peuvent également aider le personnel en exercice à se perfectionner. Le matériel et l'expertise développés par ces spécialistes de la médiation scientifique peuvent effectivement être davantage mis à profit pour permettre aux enseignants de développer leurs compétences, selon des formules qui restent à expérimenter et à évaluer. »¹¹**

Ainsi, la table de concertation pourrait

- évaluer la pertinence et la faisabilité de mettre en place un programme de stages dans les milieux de culture scientifique et technique à l'intention des enseignants du primaire.

Médiation scientifique

Les organismes de CST exercent un rôle important de médiation scientifique entre les producteurs du savoir et les jeunes. Leurs publications, les outils éducatifs qu'ils conçoivent et leurs activités mettent à la portée des jeunes de l'information et des concepts scientifiques. Pour ce faire, les organismes font appel aux scientifiques, tout spécialement ceux du secteur de l'enseignement supérieur, pour agir à titre d'expert, d'évaluateur, de conférencier, etc.

¹¹ Conseil de la science et de la technologie, *op. cit.*, p. 71

Le comité de travail sur la relève scientifique du Fonds de recherche sur la nature et la technologie relève que « **le nombre d'activités et d'organismes voués à la promotion des sciences et technologies au Québec est remarquable et constitue un réseau exceptionnel. Cependant, les chercheurs n'interviennent que ponctuellement, au cas par cas, de façon ad hoc et non systématique.** »¹² En effet, les scientifiques apportent leur contribution sur une base individuelle, bénévole, portés par leur engagement personnel. À ce jour, les organismes de CST arrivent tout juste à recruter un nombre suffisant de scientifiques mais, avec l'élargissement des relations avec les écoles, cette question pourrait devenir problématique. Sans soutien institutionnel, la participation des producteurs de savoir ne demeurera que sporadique.

Ainsi, la table pourrait :

- proposer des moyens à mettre en œuvre pour faciliter et encourager la participation des scientifiques provenant des établissements d'enseignement supérieur.

Par ailleurs, certains organismes de CST offrent gratuitement leurs activités se déroulant à l'école. Compte tenu des faibles moyens financiers dont ils disposent, ce «principe de gratuité» devrait-il être remis en cause ? Sans prendre parti, nous pensons que la table pourrait :

- s'interroger sur le maintien de la gratuité des activités tenues à l'école par les organismes de CST.

Réseautage

Les organismes de CST sont prêts à contribuer à la nouvelle ouverture de l'école sur les ressources de son milieu. D'autres partenaires potentiels sont également intéressés au développement de la culture scientifique à l'école. On pense, entre autres, aux entreprises, aux municipalités, aux bibliothèques, aux établissements d'enseignement supérieur. Chacun, selon sa mission ou ses intérêts à moyen terme, peut apporter sa contribution.

La table de concertation serait bien placée pour :

- identifier et mettre en place la formation de partenariats potentiels en matière de culture scientifique et technique à l'école;
- étudier comment impliquer davantage les entreprises, elles-mêmes intéressées au développement de la culture scientifique et technique des jeunes, afin de favoriser la formation des ressources humaines dont elles ont et auront besoin.

¹² Comité de pilotage – Chantier relève, *La relève en sciences naturelles et génie, position et recommandations, rapport final*, Fonds de recherche sur la nature et les technologies, juin 2003, p. 16 [http://www.fcar.qc.ca/nateq/pdf_general/Chantier_releve_site.pdf] (juin 2004)

Conclusion

Les organismes de culture scientifique et technique veulent mettre à la disposition de l'école leur expertise, leurs produits et leurs services, dont les niveaux de qualité sont reconnus.

La réforme de l'éducation offre une occasion unique d'établir un arrimage élargi et enrichi. Les organismes sont unanimes à reconnaître la pertinence d'une table de concertation avec le MEQ. Ils souhaitent un dialogue permanent avec lui afin d'améliorer les communications, d'accroître encore la qualité de l'offre des organismes et de mieux harmoniser ces offres aux besoins du milieu scolaire.

Nous sommes convaincus que la table de concertation saura faire rapidement la preuve de son utilité mais, surtout, qu'elle contribuera efficacement à hausser le niveau de culture scientifique et technique de nos jeunes.

Annexe 1

Table de concertation

MEQ – organismes de culture scientifique et technique

Finalité : Faciliter la tenue d'activités parascolaires en matière de science et de technologie et, dans l'esprit de la réforme de l'éducation, faciliter l'utilisation des produits et services des organismes de culture scientifique et technologique comme soutien aux enseignants.

Mandat spécifique : Faciliter et enrichir les relations entre l'école et les organismes de culture scientifique et technique.

Moyens d'actions : Information, animation et, lorsque applicable dans le contexte de décentralisation du MEQ, recommandations au ministère.

Composition : Pour le MEQ, 4 représentants issus

- du MEQ
- de commissions scolaires, dont au moins une en région

Pour les organismes, 4 représentants désignés par *Science pour tous*, dont

- au moins un représentant issu d'une région
- au moins un représentant issu d'un petit organisme

Activités réalisables d'ici deux ans et indicateurs de performance

Activité	Indicateur
Inviter le ministre de l'Éducation à rendre publique la création de la table de concertation	Annonce publique par le ministre
Diffuser cette annonce auprès des commissions scolaires, des écoles et des conseils d'établissement	Nombre de commissions scolaires, d'écoles et de conseils d'établissement rejoints
Inciter les milieux scolaires à tenir annuellement une journée pédagogique sur la culture scientifique et technologique à partir d'une offre de services préparée par la table de concertation	Nombre de journées pédagogiques et répartition sur le territoire
Informers les intervenants (commissions scolaires, écoles, conseils d'établissement) des possibilités offertes par les organismes de culture scientifique et technique	Nombre d'intervenants rejoints
Voir à ce que chaque commission scolaire désigne une personne relais pour assurer la coordination entre les écoles et les organismes de CST de la région	Nombre de commissions scolaires ayant désigné une personne relais
Identifier les moyens à mettre en œuvre pour que les écoles aient accès au matériel de qualité produit par les organismes de CST, particulièrement par les organismes sans but lucratif	Nombre et portée des moyens identifiés et mis en œuvre
Évaluer les moyens à mettre en œuvre pour faciliter l'accès des jeunes aux produits et services des organismes de CST dans le cadre des activités parascolaires en portant une attention prioritaire aux problèmes particuliers aux régions	Nombre et portée des moyens identifiés et mis en œuvre
Ouvrir au moins deux nouveaux chantiers de concertation	Au moins deux nouveaux chantiers entrepris

Nouvelles avenues : pistes d'actions

- Évaluer la pertinence et la faisabilité d'accorder une forme de reconnaissance des organismes de culture scientifique et technique et de leurs produits et services;
- réaliser des animation en régions sur les ressources scientifiques et technologiques disponibles dans le milieu;
- promouvoir l'utilisation de Kaléidoscope, banque de données gratuite comprenant plus de 600 outils et services;
- évaluer la pertinence et la faisabilité de mettre en place un programme de stages en milieu de culture scientifique et technique à l'intention des enseignants du primaire;
- proposer des moyens à mettre en œuvre pour faciliter et encourager la participation des scientifiques des établissements d'enseignement supérieur;
- s'interroger sur le maintien de la gratuité des activités tenues dans l'école par certains organismes de CST;
- identifier les partenariats potentiels en matière de culture scientifique et technique à l'école et en initier la création;
- étudier comment impliquer davantage les entreprises, elles-mêmes intéressées au développement de la culture scientifique et technique des jeunes pour favoriser la formation des ressources humaines dont elles ont et auront besoin.